

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [cynthia-cote-cssportneuf-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/ecab2cb546eb7bbe9edec5e5>

Date d'obtention : 2025-03-27 11:05:07

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Cette méthode me permet d'intervenir rapidement et efficacement auprès de jeunes impliqués dans une situation de sextage. Un questionnaire bien précis est à compléter avec les personnes ayant distribué, reçu ou vu les dites photos. Nous posons uniquement les questions figurant au questionnaire. Il est dans nos droits de confisquer le cellulaire du jeune afin d'éviter que la photo continue d'être envoyée.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais pouvoir connaître les étapes précises légales à suivre face à ce genre de situation. Mon intervention sera adéquate et prudente pour mes élèves. Les outils d'intervention sont très précieux pour une éducatrice spécialisée comme moi au secondaire.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À poser uniquement les questions du formulaire, ne pas déroger de celui-ci :)